

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Quatorze, le Lundi 14 Avril à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 8 avril 2014, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

**Etaient présents :**

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, Mme OTTAVY, M. BALZANO, Mme COSTA, M. ARESU, Mme BIANCAMARIA, M. CANEGGIANI, Mme CORTICCHIATO, Adjointes au Maire.  
M. PAOLINI, Mme PIETRI-MISTRE, M. GOMILA, M. CAU, Mme BERNARD, M. CASTELLANA, Mme SICHI, M. LUCCIONI, M. KERVELLA, M. FERRARA, Mme FALCHI, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, M. MONDOLONI, Mme ZUCCARELLI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. CHAREYRE, M. PIERI, M. CERVETTI, M. LUCIANI, Mme LANTIERI, M. DIGIACOMI, Mme GUIDICELLI, Mme RIERA, Mme FERRI-PISANI, Mme SANGUINETTI, M. CASASOPRANA, Conseillers Municipaux.

**Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :**

M. VOGLIMACCI	à	Mme RUGGERI
Mme FLAMENCOURT	à	Mme OTTAVY-SARROLA
Mme JEANNE	à	Mme BIANCAMARIA
Mme FATTACIO	à	M. LUCIANI

**Etait absent :**

M. FILIPPI, Conseiller Municipal.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	44
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. CHAREYRE est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Lundi 14 Avril 2014

Délibération N°2014 /70

**Union des Ports de Plaisance : désignation des membres du Conseil Municipal.**

## **Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :**

Par délibération n°2006/117 du 29 mai 2006, le Conseil Municipal avait voté l'adhésion à l'Union des Ports de Plaisance de Corse, approuvé ses statuts et désigné ses représentants appelés à siéger au sein de cette union.

Conformément à l'article L.2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs.

Il est rappelé que l'article L.2121-33 autorise le Conseil municipal à procéder à tout moment au remplacement de ses délégués au sein des organismes extérieurs, pour la durée du mandat restant à courir, par une nouvelle désignation opérée dans les mêmes formes.

Suite au renouvellement du Conseil Municipal en date du 5 avril dernier, il convient de procéder à la désignation des Conseillers appelés à siéger au sein de l'UPPC.

Sur proposition de Monsieur le Maire

### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et plus particulièrement l'article L.2121-33,

Vu l'article L.2121-21 (alinéa 4) du CGCT qui dispose que le « conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin »,

Le Conseil municipal ayant décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour la présente désignation,

### **DESIGNE**

**Par 37 voix pour,**

**Et 11 non participations** (Mme Guidicelli, Mme Lantieri, Mme Riera, Mme Sanguinetti, Mme Fattaccio, Mme Ferri-Pisani, M. Luciani, M. Casasoprana, M. Digiacomì, M. Pieri, M. Cervetti)

pour siéger au sein de l'Union des Ports de Plaisance de Corse :

- **Madame BIANCAMARIA Marie-Ange**, en qualité de déléguée titulaire.
- **Madame COSTA-NIVAGGIOLI Annie**, en qualité de déléguée suppléante.
- **Monsieur GOMILA Jean-Michel**, en qualité de délégué suppléant.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en mairie.

.....  
Fait et délibéré à Ajaccio les jour, mois et an que dessus.  
(Suivent les signatures)

**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

**LE DEPUTE-MAIRE**



Laurent MARCANGELI

11

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20140414-2014\_70-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/04/2014  
Publication : 22/04/2014

Pour l'autorité Compétente  
par délégation

